

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 28 Janvier 2020**

**Date de la convocation : 21 janvier 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Ont donné pouvoir :** M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, M. Sylvain LAIGNEL à M. Gérard LAMBERT, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absent suppléé :** M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

**Absente excusée :** M. Blandine VIDOR.

**Absent :** M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **TOURISME** – **Base de loisirs de Condrieu** : Avenant n°3 à la délégation de Service Public

**Rapporteur :** Marie-Pierre JAUD-SONNERAT

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération est l'autorité délégante de la DSP relative à la base de loisirs de Condrieu - Chonas.

Après le retrait du délégataire, un nouvel opérateur a repris la gestion du site pour l'été 2019. Cette première période d'exploitation a permis la mise en place de nouveaux dispositifs notamment sur les accès et les tarifs et permet également de revoir les niveaux d'activités et de chiffres d'affaires par activité, plus proches de la réalité.

D'autre part, l'investissement du Water Jump a été confirmé en vue de l'été 2020.

Tous ces éléments conduisent à actualiser les conditions d'exploitation du site et les relations entre le délégataire et le délégant qu'il convient d'inscrire dans un avenant.

- Les articles 4 et 15 sont modifiés pour prendre en compte l'installation du Water Jump dans les équipements mis à disposition ;
- Les articles 7 et 23 sont modifiés pour tenir compte des modifications dans les conditions d'accès à la base nautique et aux activités ;
- L'article 9.2 : Pour une meilleure gestion, le gardiennage nocturne du site, auparavant assumé par le délégant, est confié au délégataire ;
- L'article 25 et l'annexe 8 relatifs à la redevance versée par le délégataire sont modifiés pour tenir compte de ces modifications et de l'ajout de nouvelles activités (Water Jump, petit téléski nautique, Water games).

-----

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** la délégation de service public du 30 novembre 2016 conclue avec la société Téléski Nautique Corporation pour la gestion de la base nautique de Condrieu les Roches,

**VU** les arrêtés municipaux et préfectoraux en vigueur concernant la base nautique de Condrieu les Roches,

**VU** la délibération n°18-281 de Vienne Condrieu Agglomération du 25 septembre 2018,

**VU** les avenants 1 et 2 concernant la DSP base nautique de Condrieu,

**VU** la Commission DSP du 16 janvier 2020,

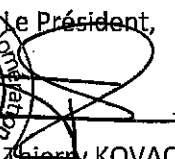
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

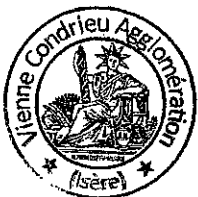
**APPROUVE** l'avenant n°3 à la Délégation de Service Public relative à la base de loisirs de Condrieu, joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

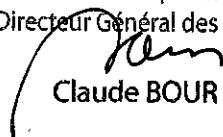
**Conseil Communautaire du 28 janvier 2020**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **03 FEV. 2020**  
et a été publiée le **03 FEV. 2020**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
  
Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR